

PLF 2015 - EXTRAIT DU BLEU BUDGÉTAIRE DE LA MISSION : ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT

Version du 07/10/2014 à 08:38:51

PROGRAMME 341 :
CONFÉRENCE 'PARIS CLIMAT 2015'

MINISTRE CONCERNÉ : LAURENT FABIUS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DEVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

TABLE DES MATIÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	2
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	4
Justification au premier euro	6

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurent STEFANINI

Chef du Protocole

Responsable du programme n° 341 : Conférence 'Paris Climat 2015'

La France présidera la 21^{ème} Conférence des Parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 2015. Réunies à Varsovie en novembre 2013, les Parties à la Convention-cadre ont retenu la candidature de Paris, souhaitée par le président de la République, qui accueillera du 30 novembre au 11 décembre 2015 la Conférence sur le site du Parc des expositions du Bourget.

Cette réunion sera l'une des plus grandes conférences sur le climat jamais organisée. Son enjeu, prévenir un dérèglement climatique qui menacerait nos sociétés et nos économies, est majeur. Paris Climat 2015 devra marquer une étape décisive dans la négociation du futur accord international, avec comme objectif que tous les pays, dont les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre - pays développés comme pays en développement -, soient engagés par un accord universel contraignant sur le climat et posant le cadre d'une transition vers des économies bas carbone. Cet accord devra trouver un équilibre entre l'approche de Kyoto – une division mathématique des engagements de réduction d'émissions, à partir d'un plafond commun – et celle de Copenhague, un ensemble d'engagements nationaux non contraignants et sans caractéristiques comparables. L'accord devra enfin mettre en œuvre un changement de paradigme, prenant en compte le défi climatique non comme un nécessaire « partage du fardeau » des émissions, mais également comme une opportunité de créations d'emplois et de richesses, d'invention de nouveaux modes de production et de consommation.

La responsabilité de la France est double : accueillir pendant deux semaines, dans les meilleures conditions, des milliers de délégués et d'observateurs sous les auspices des Nations unies, et assurer un rôle de facilitateur auprès de toutes les Parties pour rapprocher les points de vue et permettre une adoption de l'accord à l'unanimité. En plus des Etats parties à la convention, c'est-à-dire l'ensemble des Etats de la planète, de nombreux acteurs représentant la société civile sont associés à la négociation (milieux professionnels et industriels, organisations non gouvernementales d'environnement, administrations locales et autorités municipales, représentants des populations autochtones, instituts de recherche, organisations syndicales, délégués de mouvements pour les droits des femmes et organisations de genre, organisations de jeunesse et milieux agricoles). Ce sont au total près de 40 000 participants et acteurs divers qui suivront la Conférence de Paris.

Les moyens financiers destinés à assurer les responsabilités qui incombent à l'Etat au titre de l'organisation de cet événement sont ouverts au sein du programme 341 « Conférence Paris Climat 2015 » qui a été spécifiquement créé au sein de la mission « Action extérieure de l'Etat ».

Ce programme, créé à titre temporaire, est placé auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, président du comité de pilotage ministériel ad-hoc, qui dispose d'une grande expérience de gestion des événements diplomatiques majeurs.

Doté d'une enveloppe de 187 M€ dont 179 M€ d'AE et 43,4 M€ de CP au titre de l'année 2015, 8 M€ d'AE et 143,6 M€ de CP en 2016, ce programme est appelé à couvrir spécifiquement les dépenses liées à la préparation, l'organisation et le déroulement de la Conférence et ses pré-sessions, étant entendu que les modalités et les contours de ceux-ci sont agréés conjointement par le Secrétariat de la CCNUCC et le gouvernement de la République française et font l'objet d'un Accord de siège signé entre le premier et le second.

La création d'un programme spécifique pour la Conférence Paris Climat 2015 a pour objectif d'assurer :

- une meilleure lisibilité, pour le Parlement, les services de l'Etat et les citoyens, des dépenses engagées ;
- une clarification des responsabilités de gestion à travers un programme unique ;

- une gestion plus efficace et un suivi rigoureux des crédits fondés sur la recherche d'économies d'échelle ou la mutualisation des dépenses, en particulier pour celles qui sont interministérielles par nature.

Il revient notamment au secrétariat général chargé de la préparation et de l'organisation de la COP 21, instance interministérielle d'évaluer le coût de la conférence, des pré-sessions et manifestations tenues au titre de son organisation. La programmation des crédits lui est soumise. Il est tenu informé des engagements de crédits. Il lui est rendu compte de leur exécution.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2015 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2015 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP attendus en 2015
01 Préparation et suivi de la COP21 (nouveau)	20 500 000	
02 Organisation de la COP21 (nouveau)	151 000 000	
03 Accueil des délégations étrangères (nouveau)	7 500 000	
Total	179 000 000	

2015 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP attendus en 2015
01 Préparation et suivi de la COP21 (nouveau)	19 000 000	
02 Organisation de la COP21 (nouveau)	16 900 000	
03 Accueil des délégations étrangères (nouveau)	7 500 000	
Total	43 400 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2014	Demandées pour 2015	Ouverts en LFI pour 2014	Demandés pour 2015
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		179 000 000		43 400 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		179 000 000		43 400 000
Total		179 000 000		43 400 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Préparation et suivi de la COP21		20 500 000	20 500 000		19 000 000	19 000 000
02 Organisation de la COP21		151 000 000	151 000 000		16 900 000	16 900 000
03 Accueil des délégations étrangères		7 500 000	7 500 000		7 500 000	7 500 000
Total		179 000 000	179 000 000		43 400 000	43 400 000

Le programme 341 ne comporte que des dépenses de fonctionnement (titre 3). Il ne comprend pas de crédits de personnel (titre 2), les collaborateurs du Secrétariat général de la COP 21 étant mis à disposition par les administrations concernées.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2014

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2013 (RAP 2013)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2013 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2013	AE LFI 2014 + reports 2013 vers 2014 + prévision de FDC et ADP +LFR-I 2014	CP LFI 2014 + reports 2013 vers 2014 + prévision de FDC et ADP +LFR-I 2014	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2014
				0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP au-delà de 2017
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2014	CP demandés sur AE antérieures à 2015 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2016 sur AE antérieures à 2015	Estimation des CP 2017 sur AE antérieures à 2015	Estimation des CP au-delà de 2017 sur AE antérieures à 2015
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2015 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2015 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2016 sur AE nouvelles en 2015	Estimation des CP 2017 sur AE nouvelles en 2015	Estimation des CP au-delà de 2017 sur AE nouvelles en 2015
179 000 000	43 400 000 0	135 600 000	0	0
Totaux	43 400 000	135 600 000	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2015

CP 2015 demandés sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015	CP 2016 sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015	CP 2017 sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015	CP au-delà de 2017 sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015
24,2 %	75,8 %	0 %	0 %

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01

11,5 %



Préparation et suivi de la COP21

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		20 500 000	20 500 000	
Crédits de paiement		19 000 000	19 000 000	

Cette action concerne les dépenses liées aux réunions additionnelles qui précéderont et suivront la COP 21, les dépenses de fonctionnement du Secrétariat général de la COP 21 et de l'équipe de négociation, ainsi que les dépenses de communication.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	20 500 000	19 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 500 000	19 000 000
Total	20 500 000	19 000 000

Conférence et réunions préparatoires : 4 M€ en AE=CP

Ces crédits permettent de financer les dépenses liées aux réunions qui précéderont et suivront la COP 21, la Présidence française s'exerçant jusqu'à la COP suivante de fin 2016.

Dépenses du SG, de l'équipe de négociation et de communication : 16,5 M€ en AE et 15 M€ en CP

Ces crédits concernent :

- l'hébergement et la restauration, notamment pour la délégation française : 2 M€ en AE et 0,5 M€ en CP ;
- les dépenses de fonctionnement du Secrétariat général de la COP 21 : 0,6 M€ en AE=CP ;
- les dépenses de l'équipe de négociation : 3 M€ en AE=CP ;
- les dépenses de communication (site internet, objets de communication, promotion de la conférence auprès du grand public) : 10,9 M€ en AE=CP.

ACTION n° 02

84,4 %



Organisation de la COP21

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		151 000 000	151 000 000	
Crédits de paiement		16 900 000	16 900 000	

Cette action est destinée à financer l'ensemble des dépenses nécessaires au bon déroulement de la COP, soit la location, l'aménagement et le fonctionnement des espaces, les frais relatifs aux transports et aux déplacements ainsi que les actions liées au développement durable de la conférence (certification ISO et compensation de l'empreinte carbone).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	151 000 000	16 900 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	151 000 000	16 900 000
Total	151 000 000	16 900 000

Les dépenses d'organisation de la conférence (151 M€ en AE et 16,9 M€ en CP) correspondantes à cette action incluent les dépenses de location, d'aménagement et de fonctionnement des espaces.

Le sommet étant organisé au mois de décembre, les paiements n'interviendront qu'en 2016 ce qui explique le décalage entre les montants prévus en AE et en CP pour l'année 2015.

Location et aménagement des espaces : 64,3 M€ en AE et 5,3 M€ en CP

Ces crédits concernent :

- la location, auprès de VIPARIS, du site du Parc des expositions du Bourget (y compris les charges afférentes, les astreintes techniques obligatoires et les prestations annexes effectuées par les prestataires de VIPARIS) : 13,2 M€ en AE et 5 M€ en CP ;
- l'aménagement des espaces du « Village de la conférence » pour accueillir les délégations, la société civile, les médias et d'une manière générale, tous les espaces indiqués dans le cahier des charges des Nations-Unies : 51,1 M€ en AE et 0,3 M€ en CP.

Fonctionnement des espaces : 79,5 M€ en AE et 8,6 M€ en CP

Ces crédits concernent les dépenses liées :

- à la sécurisation de l'énergie (câblages divers, groupes électrogènes), le réseau de télévision interne et de télédistribution, aux divers experts techniques (prestations d'expertises, hébergement et restauration de tous les personnels techniques sous astreintes), aux divers aménagements extérieurs au site du parc des expositions du Bourget (centre d'accréditation, gares) : 37,8 M€ en AE et 5,7 M€ en CP
- aux équipements et installations de communication in situ (NODAL, sonorisation et interprétation, télédiffuseur hôte pour la captation des images) : 22,80 M€ en AE et 1 M€ en CP ;
- à la sécurité (matériels, agents de manutention dédiés à ces matériels, badges) : 6,20 M€ en AE et 1 M€ en CP ;
- aux prestations concernant l'informatique, le réseau internet et WIFI, les télécommunications mobiles et fixes : 9,4 M€ en AE et 0,4 M€ en CP ;
- aux centres de reprographie et de traduction : 3,30 M€ en AE et 0,5 M€ en CP.

Transports locaux : 7,2 M€ en AE et 3 M€ en CP

Ces crédits concernent les dépenses liées aux transports locaux, notamment tous les frais relatifs aux actions entreprises pour faciliter les déplacements des délégations (navettes, bus), conformément aux dispositions de l'Accord de siège.

Certification ISO et empreinte carbone

Les dépenses liées à la certification ISO de la conférence et la compensation de l'empreinte-carbone sont engagées et payées en 2016. Aucune dépense n'est prévue à ce titre pour l'année 2015.

ACTION n° 03

4,2 %



Accueil des délégations étrangères

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		7 500 000	7 500 000	
Crédits de paiement		7 500 000	7 500 000	

Cette action concerne les frais liés à la participation de la France, en qualité de pays hôte, aux dépenses du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto (secrétariat de la CCNUCC) situé à Bonn et aux frais de voyages et d'hébergement des délégations aidées.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	7 500 000	7 500 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 500 000	7 500 000
Total	7 500 000	7 500 000

Les dépenses en faveur de l'accueil des délégations étrangères incluent :

- la prise en charge des dépenses du Secrétariat de la CCNUCC telle que prévu dans l'Accord de siège signé avec le secrétariat de la Convention-cadre (frais de déplacements, d'indemnités journalières, de fret, de missions préparatoires, de personnel, d'équipements et fournitures) : 3,5 M€ en AE=CP ;
- la participation de la France pour l'appui aux frais de voyages et d'hébergement des délégations aidées : 4 M€ en AE=CP.